

FCP BIAT – ÉPARGNE ACTIONS
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2009.

_ /) /) _essieurs,

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « BIAT ASSET MANAGEMENT », nous avons examiné les états financiers du Fonds Commun de Placements « FCP BIAT – ÉPARGNE ACTIONS » pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 tels que arrêtés par la société de gestion.

Nos travaux de vérification ont été effectués conformément aux normes généralement suivies en la matière et ont comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences professionnelles. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la société de gestion. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 du Fonds Commun de Placements « FCP BIAT – ÉPARGNE ACTIONS » dégagent :

-Un Actif Net s'élevant à	428.818,689
-Un Résultat d'Exploitation s'élevant à.....	10.482,565
-Un Capital s'élevant à.....	419.281,235

Les notes présentées ci-après vous fournissent d'autres renseignements significatifs sur la marche du fonds telle que reflétée par les états financiers et vous donnent des indications sur l'étendue des travaux de vérification.

1. Opinions sur les états financiers annuels

Sur la base des documents qui nous ont été présentés, nous estimons que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 et annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de Placements « FCP BIAT – Épargne Actions ».

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2009.

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous vous informons du dépassement non autorisé dans le taux d'emploi de l'actif arrêté au 31 décembre 2009 en une même catégorie de valeur mobilière d'un même émetteur tel que prévue par l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif. Il s'agit des actions émises par les sociétés BT, BTE (ADP) et CIL.

Fait à Tunis, le 25 Février 2010
Le Commissaire Aux Comptes
M. Mahmoud ZAHAF

FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS

ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31-12-2009

DESIGNATION	NOTE	31/12/2009	31/12/2008
		Montant en Dinars	Montant en Dinars
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	13 657,547	15 103,423
PR1-A DIVIDENDES		9 940,150	7 912,950
PR1-C REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT ET VALEURS ASSIMILEES		3 717,397	7 190,473
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	441,143	411,042
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		441,143	411,042
REVENUS DES PLACEMENTS		14 098,690	15 514,465
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-1 621,856	-1 737,280
REVENU NET DES PLACEMENTS		12 476,834	13 777,185
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-1 994,269	-2 028,744
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 482,565	11 748,441
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	PR4	-945,111	1 923,789
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-947,111	1 920,475
PR4-B REPORT À NOUVEAU		2,000	3,314
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		9 537,454	13 672,230
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		947,111	-1 920,475
PR4-B REPORT À NOUVEAU (ANNULATION)		-2,000	-3,314
PR4-C VARIATION DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		102 697,540	30 661,933
PR4-D VARIATION DES +/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-570,310	-38 949,910
PR4-E FRAIS DE NEGOCIATION		-28,005	-175,261
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		112 581,790	3 285,203

FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2009

DESIGNATION	NOTE	31/12/2009	31/12/2008
		Montants en Dinars	Montant en Dinars
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOIT.	AN1	112 581,790	3 285,203
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION		10 482,565	11 748,441
AN1-B VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		102 697,540	30 661,933
AN1-C +/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES		-570,310	-38 949,910
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-28,005	-175,261
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	AN2	-11 419,320	-9 219,840
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	AN3	-106 498,303	90 459,889
SOUSCRIPTIONS		128 024,872	315 689,166
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)		107 900,000	304 600,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES		16 896,868	3 757,207
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS		29,133	756,939
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.EN COURS		3 198,871	6 575,020
RACHATS		-234 523,175	-225 229,277
AN3-F CAPITAL (RACHATS)		-206 900,000	-221 200,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES		-21 197,150	1 724,565
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS		-2 280,043	-1 099,297
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.EN COURS		-4 145,982	-4 654,545
VARIATION DE L'ACTIF NET		-5 335,833	84 525,252
AN4 ACTIF NET			
AN4-A DEBUT DE L'EXERCICE		434 154,521	349 629,269
AN4-B FIN DE L'EXERCICE		428 818,689	434 154,521
AN5 NOMBRE D'ACTIONS			
AN5-A DEBUT DE L'EXERCICE		4 319	3 485
AN5-B FIN DE L'EXERCICE		3 329	4 319
VALEUR LIQUIDATIVE			
A- DEBUT DE L'EXERCICE		100,522	100,324
B- FIN DE L'EXERCICE		128,813	100,522
AN6 TAUX DE RENDEMENT		31,30%	2,93%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DU 01.01.2009 AU 31.12.2009**

16. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

17. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admises à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.12.2009 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

18. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

<i>Désignation du titre</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31.12.2008</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Actions et Valeurs Assimilées	23.749	279.915,292	401.684,904	93,672
ADWYA	250	1.233,500	2.101,500	0,490
ALKIMIA	405	17.427,429	14.774,400	3,445
ARTES	900	9.126,000	10.875,600	2,536
ASSAD	262	1.616,720	3.264,258	0,761
ATTIJ BANK	150	2.128,500	3.220,350	0,751
BH	300	8.045,000	8.269,200	1,928
BIAT	60	2.111,200	3.842,040	0,896
BNA	220	1.704,000	2.505,360	0,584
BNA NS	100	546,000	812,000	0,189
BT	1.050	68.378,773	101.797,500	23,739
BTE (ADP)	1.600	48.710,000	49.356,800	11,510

CIL	2.100	20.620,000	59.770,200	13,938
CIMENTS DE BIZERTE	2.175	25.012,500	18.063,375	4,212
EL WIFACK	150	1.125,000	2.032,350	0,474
GIF	2.640	8.186,000	18.780,960	4,380
MAG GEN	139	8.176,400	17.931,000	4,181
MONOPRIX	100	9.413,000	23.258,600	5,424
PGH	1.622	9.650,900	11.355,622	2,648
SITS	3.245	7.541,040	11.620,345	2,710
STB	450	4.189,500	6.481,800	1,512
STEQ	400	5.000,000	5.080,000	1,185
TJARI NS	19	400,400	400,400	0,093
TL	101	2.185,250	2.538,534	0,592
TLS DA (1/68)	121	43,560	43,560	0,010
TLS NS	20	458,420	478,800	0,112
TPR	1.610	5.312,500	9.017,610	2,103
TPR DA (1/8)	1.610	982,100	1.094,800	0,255
TUNISAIR	1.440	4.906,000	3.579,840	0,835
UIB	510	5.685,600	9.338,100	2,178
Emprunts d'Etat	18	18.828,300	19.524,861	4,553
BTA	18	18.828,300	19.524,861	4,553
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	6	6.264,000	6.478,094	1,511
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	2	2.102,000	2.153,780	0,502
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	10	10.462,300	10.892,987	2,540

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **13.657,547 Dinars** au 31.12.2009, contre **15.103,423 Dinars** au 31.12.2008 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.12.2009	Montant au 31.12.2008
Dividendes	9.940,150	7.912,950
Revenus des Emprunts d'Etat	3.717,397	7.190,473
TOTAL	13.657,547	15.103,423

AC2- Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2009, à **8.707,927 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2009	% de l'Actif Net
Bons du Trésor à Court Terme	9	8.672,877	8.707,927	2,031
BTC 52S-12/10/2010	9	8.672,877	8.707,927	2,031

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2009, à **441,143 Dinars**, contre **411,042 Dinars** au 31.12.2008 et représentant les intérêts courus et échus des placements en Bons du Trésor à Court Terme.

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2009, à **79,716 Dinars** et représentant la Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables.

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2009, à **1.621,856 Dinars**, contre **1.737,280 Dinars** au 31.12.2008 et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce compte s'élève au 31.12.2009, à **2.235,964 Dinars** contre **1.904,199 Dinars** au 31.12.2008. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

PASSIF	Montant au 31.12.2009	Montant au 31.12.2008
Opérateurs créditeurs	141,133	173,134
Autres créditeurs divers	2.094,831	1.731,065
TOTAL	2.235,964	1.904,199

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2009 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2009 (en nominal)

- Montant : 431.900,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 4.319
- Nombre de porteurs de parts : 32

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 107.900,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 1.079

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 206.900,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 2.069

Capital au 31.12.2009 : 419.281,235 Dinars

- Montant en nominal : 332.900,000 Dinars
- Sommes non distribuables : 86.381,235 Dinars
- Nombre de titres : 3.329
- Nombre de porteurs de parts : 26

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondant au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts du FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS.

Le solde de ce poste au 31.12.2009 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de l'exercice	:	10.482,565 Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	:	-947,111 Dinars
- Report à nouveau	:	2,000 Dinars

SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE : 9.537,454 Dinars

19. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Données par action	31.12.2009	31.12.2008
• Revenus des placements	4,235	3,592
• Charges de gestion	(0,487)	(0,402)
• Revenu net des placements	3,748	3,190
• Autres charges d'exploitation	(0,599)	(0,470)
• Résultat d'exploitation	3,149	2,720
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0,285)	0,445
• Report à nouveau	0,000	0,000
SOMMES DISTRIBUABLES	2,864	3,165
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,285	(0,445)
• Report à nouveau	0,000	0,000
• Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	30,849	(9,018)
• Variation des +/- values potentielles	(0,171)	7,099
• Frais de négociation	(0,008)	(0,041)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	33,819	0,760

4-2 Ratios de gestion des placements

• Charges de gestion / actif net moyen :	0,399%	0,402%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,491%	0,469%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	2,579%	2,715%

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 15 Janvier 2007. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- La gestion comptable du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- La tenue du registre des porteurs de parts du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,3 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour le FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS.

Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,1 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.